

À afficher du 11 novembre au 11 décembre 2015
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 novembre 2015

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture :
Présents : 50
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 5

L'an deux mille quinze, le mercredi 4 novembre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 29 octobre 2015

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, M. ROBEL, Mme YONIS, M. REZNIK, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG jusqu'à 22h45, Mme MENHOUDJ, M. NEGRE jusqu'à 22h00, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM jusqu'à 23h50, Mme TRAORE, M. HOUZARD jusqu'à 23h45, Mme VIPREY

Pouvoir(s) : Mme Tania ASSOULINE à Mme Choukri YONIS, Mme Capucine LARZILLIERE à Mme Dominique ATTIA, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY, M. Jean-Charles NEGRE à Mme Djeneba KEITA à partir de 22h00, M. Tarek REZIG à Mme Agathe LESCURE à partir de 22h45

Absents : M. Maurice HOUZARD à partir de 23h45, M. Nabil Ben GHANEM à partir de 23H50

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Alexie LORCA a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 30 septembre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20151104_1 : Adoption des principes de fonctionnement du conseil local de la transition

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

4 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

8 abstention(s): Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Décide la création d'un Conseil local de la Transition.

Article 2 : Demande au Conseil local de transition de proposer des principes de fonctionnement détaillés dans un délai de six mois, autour des trois principes suivants :

- être ouvert à tous les habitants
- permettre à chacun de contribuer selon ses moyens
- être ancré dans le territoire de la Ville de Montreuil

Article 3 : S'engage à faciliter le travail du Conseil local de transition par des moyens adaptés et un accompagnement méthodologique des services municipaux compétents.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20151104_2 : Bilan et renouvellement du programme de végétalisation participative

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

12 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatu TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la reconduction du programme de végétalisation participative intitulé « On sème à Montreuil ».

DEL20151104_3 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) et approbation d'une convention de mise à disposition de locaux pour la mise en œuvre du Sommet citoyen pour le climat

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

4 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) pour la mise en œuvre des actions de la Coalition climat 21.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition de locaux à titre provisoire et gracieux, jointe en annexe.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_4 : Attribution d'une subvention à l'association "La Pêche, la monnaie locale" dans le cadre du "Village mondial des alternatives - Sommet Citoyen pour le climat" qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

9 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

6 abstention(s): Olga RUIZ, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association "La Pêche, Monnaie locale", afin de soutenir à la fois l'objet associatif de la structure, et le projet de valorisation de la monnaie locale prévu par l'association dans le cadre du Village mondial des alternatives qui se déroulera à Montreuil les 4, 5 et 6 décembre prochains.

Article 2 : Dit que la dépense afférente sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

DEL20151104_5 : Adoption de la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

10 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Adopte la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la déclaration d'Athènes dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Monsieur le Maire engagera une réflexion collective sur la préoccupation ou l'impact en santé de toute politique locale.

DEL20151104_6 : Pour des rues plus sûres grâce à la généralisation des zones 30 à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

9 abstention(s) : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le principe d'une généralisation des zones 30 sur l'ensemble de la ville, hors voies à fort transit.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à solliciter la subvention la plus élevée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et à signer tous les documents y afférents.

DEL20151104_7 : Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Ohcyclo pour la mise à disposition d'un graveur vélo pour marquage "bicycode"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

4 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition à titre gratuit à l'association Ohcyclo d'un graveur vélo pour marquage bicycode ainsi que de ses équipements annexes.

Article 2 : Approuve l'avenant à la convention de partenariat et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Ohcyclo annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant à la convention de partenariat et financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20151104_8 : Favoriser la pratique du vélo des agents de la ville de Montreuil au moyen de l'indemnité kilométrique vélo (IKV)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : S'engage à mettre en œuvre dès que possible le versement de l'indemnité kilométrique vélo aux agents de la Ville qui en feront la demande dans les conditions prévues par le code du travail.

Article 2 : S'engage à mettre en place une communication large et visible à destination des agents pour promouvoir cette mesure et la pratique du vélo.

Article 3 : S'engage à augmenter la capacité de stationnement des vélos au sein des principaux lieux de l'administration municipale et à veiller à ce que le programme de rénovation de la tour Altaïs intègre une forte capacité de stationnement pour les vélos, placée en un lieu aisément accessible.

DEL20151104_9 : Décision modificative n° 2 du budget primitif 2015 - Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
38 voix pour

17 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : de voter les subventions suivantes :

▪ En section d'investissement :

Subvention Crèche Associative BAMBINO	5 000,00
Subvention pour surcharge foncière 11 rue Charton	39 300,00
Subvention association Muzziques / Instants chavirés	13 500,00
Subvention Ville de Fontenay : Opération rue des Quatre ruelles	-113 840,00

▪ En section de fonctionnement :

Subvention complémentaire Léa	10 000,00
Subvention complémentaire Girandole	2 000,00
Subvention complémentaire Musée de l'Histoire Vivante	23 000,00
Avance subvention 2016 CCAS	300 000,00
Complément subvention 2015 ALJ93 Mous Roms	29 000,00
Subvention Librairie Folie d'Encre	-1 000,00
Subvention Concordia	2 700,00
Subvention Solcisport	3 000,00
Subvention Prolongement ligne de métro n° 11	-27 623,00
Restitution subvention GRDR	-9 000,00
Subvention Intercollectivités	75 000,00
Subvention ADCYF	2 500,00
Subvention SIAD	8 000,00
Subvention RCDP	18 500,00
Subvention Economie Sociale Solidaire	-7 640,00

Article 2 : de voter cette Décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2015 qui s'élève à **2 368 681.30 euros**, dont le détail est précisé dans le document comptable réglementaire.

DEL20151104_10 : Création et actualisation des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
40 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

9 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2016, ainsi qu'un forfait d'instruction des dossiers de 13,40 €, tels que définis dans les annexes I et II jointes à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à actualiser les tarifs dans la limite de 20 % annuels.

Article 3 : La présente délibération abroge et remplace la délibération n°DEL20150709_16 en date du 9 juillet 2015 portant création et actualisation de droits de voirie et de stationnement pour l'année 2016.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_11 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du stationnement payant à Montreuil entre la ville de Montreuil et Effia

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

32 voix pour

19 voix contre : Catherine PILON, Claire COMPAIN, Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

4 abstention(s): Gilles ROBEL, Nabil RABHI, Muriel CASALASPRO, Bassirou BARRY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public du stationnement payant à Montreuil entre la ville de Montreuil et Effia, joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_12 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Club FACE pour la mise en œuvre du projet "face à l'école"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association Club Face Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association Club Face Seine-Saint-Denis, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Club Face Seine-Saint-Denis.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_13 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Aurore pour la mise en place d'actions emploi dans les quartiers

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Aurore, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Aurore, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Aurore.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_14 : Présentation du rapport annuel 2014 de gestion des marchés forains de Montreuil par la SOGEMA, délégataire de service public

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : Prend acte du rapport de gestion 2014 des marchés forains de la Ville de Montreuil par la SOGEMA, délégataire de service public.

DEL20151104_15 : Présentation du rapport d'activité annuel 2014 de la société Effia, délégataire en charge de l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique, la commercialisation des places appartenant à la ville et la gestion du parking "Mairie de Montreuil".

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : Prend acte du rapport d'activités annuel 2014 de la société EFFIA, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique, la commercialisation des places appartenant à la ville de Montreuil et la gestion du parking « Mairie de Montreuil ».

DEL20151104_16 : Approbation de la convention triennale de coopération entre la ville de Montreuil et l'association Maison Populaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

4 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Alexie LORCA, Michelle BONNEAU, Bassirou BARRY, Axel NORBELLY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Maison populaire, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_17 : Mise à disposition de personnel auprès de l'association Maison Populaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

4 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Alexie LORCA, Michelle BONNEAU, Bassirou BARRY, Axel NORBELLY

DÉCIDE

Article 1 : Met fin, à compter du 15 novembre 2015, à la convention actuelle mettant un agent communal à la disposition de la Maison Populaire du 1er mars 2015 au 28 février 2016.

Article 2 : Accepte la mise à disposition, à titre payant (salaires + charges sociales), auprès de la Maison Populaire, d'un agent, du 15 novembre 2015 au 28 février 2016, reconductible sous décision expresse à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée d'un an, puis pour une année supplémentaire, sous décision expresse également (jusqu'au 28 février 2018).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer la convention à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au personnel à signer les décisions expresses de reconduction.

DEL20151104_19 : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet - Solidarité Internationale - Édition 2015, deuxième session

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- une subvention d'un montant de 4000 € à l'association Atelier Bleu, destinée au projet de développement d'une filière karité par un groupement de femmes dans le village de Ponsomtenga, Province du Kadiogo au Burkina Faso.
- une subvention d'un montant de 4000 € à l'association Communic'arte, destinée au projet de développement d'un tourisme social solidaire et équitable dans la région du plateau Central, à Haïti.
- une subvention d'un montant de 4000 € à l'association SIAD – Service International d'Appui au Développement, destinée au projet de formation des jeunes actifs, à l'accompagnement des porteurs de projet migrants et à leur insertion, à Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_20 : Actualisation des tarifs des séjours de vacances et du centre de vacances du Service Municipal de la Jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

17 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les nouveaux tarifs des séjours de vacances et de la base de loisir de la Ville de Montreuil à Sampzon ; tarifs applicables à compter du 1er Décembre 2015, comme indiqué dans le document joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_21 : Attribution de subventions sur projet aux associations « l'Arbre aux graffiti », « Divers-cités », « Nouveau souffle », « Les Enchantières », « Mecasolid » et « Quatorze »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1: Approuve l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

ARBRE AUX GRAFFITI : Soutien au projet de spectacle théâtral en direction des habitants du quartier Bel Air/ Grands Pêcheurs.	500€
DIVERS-CITES : Soutien à l'évènement «Fête des enfants» prévu à l'automne 2015.	500€
NOUVEAU SOUFFLE : Soutien d'une action d'aide à l'orientation des jeunes sans emploi sur le quartier Jean Moulin.	700€
MECASOLID : Soutien à l'association pour son projet «Garage solidaire», ses actions d'apprentissage et de réparations mécaniques..	3 000€
LES ENCHANTIERES : Soutien à l'association dans le cadre de ses actions d'entraide dans les domaines de l'artisanat et des métiers du bâtiment.	3 000€
QUATORZE : Soutien à l'association pour son implication dans plusieurs initiatives inter-associatives et sa démarche de co-construction dans le cadre d'aménagement d'espaces.	8 000€

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3: La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_22 : Approbation de la convention de financement 2015 entre la Ville de Montreuil et l'association «A l'adresse du jeu»

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

5. abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association « A l'adresse du jeu » pour l'année 2015, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 30 500€ à l'association « A l'adresse du jeu ».

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_23 : Approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux entre la Ville de Montreuil et l'Association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint-Denis)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition d'un local de la Ville au CIDFF 93 dans le cadre de sa permanence « Femmes victimes de violences »

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition entre la Ville de Montreuil et le CIDFF 93 annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20151104_24 : Attribution de subventions aux associations sportives montreuilloises

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de partenariat aux clubs suivants :

- l'association *Red Star Club Montreuillois*, de 732,30 € : pour la section gymnastique un montant de 488,20 € et pour la section judo un montant de 244,10 € au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux pour le mois d'octobre 2015 ;
- l'association *Cercle d'Armes de Montreuil*, de 195,28 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux d'escrime pour le mois d'octobre 2015 ;
- l'association *Tous aux Echecs*, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux d'échecs pour le mois d'octobre 2015 ;
- l'association *Montreuil Tennis Club*, de 488,20 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux de tennis pour le mois d'octobre 2015 ;
- l'association *Art du déplacement Academy by Yamakasi*, de 488,20 €, au titre de la participation à l'organisation des

ateliers municipaux de yamakasi pour le mois d'octobre 2015 ;

- l'association *Thaïboxing club de Montreuil*, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux de boxe pour le mois d'octobre 2015 ;

- l'association *Club Montreuil Futsal*, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers municipaux de futsal pour le mois d'octobre 2015 ;

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle aux clubs suivants :

- l'association *RSCM section judo*, de 1.500 €, en aide à l'organisation du tournoi annuel de judo ;

- l'association *RSCM section Badminton*, de 930 €, en aide au déplacement de 2 joueurs pour les championnats du monde.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_25 : Approbation des contrats types entre la Ville de Montreuil, la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, prévus dans le cadre du règlement arbitral applicable aux structures de santé pluri-professionnelles de proximité

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les contrats types relatifs aux centres de santé : Savaterro, Daniel Renoult, Bobillot, Tawhida Ben Cheikh et Léo Lagrange, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer lesdits contrats types dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Les recettes correspondantes à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice auxquelles elles se rapportent.

DEL20151104_26 : Attribution d'une subvention à l'association site LSF

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 5000 € à l'association site LSF.

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_27 : Autorisation de signature et approbation de la convention de travaux pour le compte de Véolia dans le quartier de la Noue

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

10 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et VEOLIA, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement de 65 575,46 € TTC à VEOLIA pour la réalisation des travaux.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_28 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et Orange pour l'enfouissement du réseau aérien de télécommunications de la rue Anatole France

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coordination C-11-15-00066589 entre la ville de Montreuil et Orange, relative à l'effacement du réseau aérien de télécommunications rue Anatole France à Montreuil, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_29 : Majoration du taux de la taxe d'aménagement dans les secteurs bas Montreuil et Faidherbe-Pasteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

13 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatu TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : À compter du 1^{er} janvier 2016, fixe pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs Bas Montreuil et Faidherbe-Pasteur, tel que délimités sur le plan en annexe, un taux de 20 %.

Article 2 : Précise que le document graphique ci-joint délimitant les dits secteurs sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Article 3 : Précise que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_30 : ZAC Cœur de ville confiée par la ville de Montreuil à Séquano Aménagement - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) de l'exercice 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

9 abstention(s) : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel aux collectivités territoriales de l'exercice 2014 présenté par Séquano Aménagement pour la ZAC Cœur de ville.

DEL20151104_31 : ZAC Cœur de ville (CDV) confiée par la ville de Montreuil à Séquano Aménagement - Approbation de l'avenant n°10 au traité de concession publique d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

10 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI

5 abstention(s) : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement public présenté par Séquano Aménagement pour la ZAC Cœur de ville, joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant et tous les actes y afférents dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20151104_32 : Acquisition par la Ville de Montreuil auprès de M. Manuel DOMINGUES d'une partie de la parcelle cadastrée section K n°52 située 26 rue des Oseraies à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de M. Manuel DOMINGUES d'une emprise foncière de 39 m² issue de la parcelle cadastrée section K numéro 52 située au 26 rue des Oseraies, tels que figurant au projet de plan de division établi par le Cabinet Arzur-Vaurès, géomètres-Expert à Montreuil le 25 août 2015, moyennant le montant d'un euro symbolique.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou un représentant habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes et pièces à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_33 : Cession par la ville de Montreuil au profit de M et Mme Ben KHELIL du bien situé 183/185 rue Lenain de Tillemont cadastré section CG 72 et 204 à MONTREUIL

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
48 voix pour

5 voix contre : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de M et Mme Ben KHELIL du bien sis 183/185 rue Lenain de Tillemont cadastré section CG 72 et 204 d'une superficie globale de 166m² au prix de 150 000 € hors taxes ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge des acquéreurs.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_34 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de Mme Moreau et M Guffanti d'une emprise foncière située 136 rue de Rosny et 2 rue Saint-Just à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Mme Moreau et M Guffanti d'une emprise foncière située 136 rue de Rosny et 2 rue Saint-Just d'une superficie de 96 m² pour un montant de 18 000€ augmentés des frais de notaire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_35 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur un immeuble sis 10 place de la Fraternité à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition des lots de copropriété appartenant à la Ville de Montreuil élevés sur la parcelle sise 10 place de la Fraternité, cadastrée AX n°2.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle.

DEL20151104_36 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur un pavillon sis 35 bis rue de la Fraternité à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition du pavillon appartenant à la Ville de Montreuil, élevé sur la parcelle sise 35 bis rue de la Fraternité, cadastrée AU n°33.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle.

DEL20151104_37 : Délibération relative à la représentation du SICIM pour les contentieux nés ou à naître par la Ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

9 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : La Commune de Montreuil représentera les intérêts du SICIM pour les contentieux nés ou à naître.

Article 2 : Les frais de justice et condamnation résultants de ces contentieux seront répartis entre les villes anciennement membres du SICIM conformément à l'arrêté de dissolution définitif à prendre par le Préfet.

DEL20151104_38 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un prêt complémentaire de 439.161 € consenti par la CDC, destiné à financer la construction de 24 logements sis 58 sentier de la Ferme (délibération complémentaire à la délibération n°DEL20121025-15 en date du 25 octobre 2012)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

3 voix contre : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE

2 abstention(s): Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

5 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Patrice BESSAC, Nabil RABHI, Stéphan BELTRAN, Véronique BOURDAIS, Agathe LESCURE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt complémentaire d'un montant de 439.161 €, destiné au financement de la construction de 24 logements (18 PLUS, 6 PLAI) sis 58, sentier de la Ferme à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°37879, constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20151104_39 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un emprunt global de 2.259.080 € consenti par la CDC, destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 14 logements (10 PLUS, 4 PLAI) sis 10 rue de la Convention (îlot de l'Eglise - phase 1).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

3 voix contre : Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE

6 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

5 ne particip(ent) pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Patrice BESSAC, Nabil RABHI, Stéphan BELTRAN, Véronique BOURDAIS, Agathe LESCURE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 2.259.080 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 14 logements (10 PLUS, 4 PLAI) sis 10 rue de la Convention à Montreuil (îlot de l'Eglise – phase 1), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 38 867, constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20151104_40 : Admission en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

3 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables au titre de l'année 2015, pour un montant de **344 380,60 euros**, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20151104_41 : Attribution du montant des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

32 voix pour

21 abstention(s): Catherine PILON, Gilles ROBEL, Nabil RABHI, Muriel CASALASPRO, Claire COMPAIN, Bassirou BARRY, Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1: Fixe l'enveloppe à répartir à 66.904, 29€ bruts mensuels (valeur au 1^{er} juillet 2010).

Article 2 : Modifie le tableau annexe des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal joint à la délibération n°DEL20140417_3 du 17 avril 2014, modifié par la délibération n°DEL20150709_45 du 9 juillet 2015, comme suit :

Madame Mireille ALPHONSE, Conseillère municipale déléguée, perçoit une indemnité de 1.230€, soit 32,36% de l'IB 1015, à compter du 15 novembre 2015,

Madame Claire COMPAIN, Conseillère municipale, perçoit une indemnité de 228,09€, soit 6% de l'IB 1015, à compter du 15 novembre 2015,

Article 3: Conformément à la réglementation en vigueur, le montant des indemnités suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Article 4: Autorise Monsieur le Maire à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités.

Article 5: Précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6531 (indemnités) du budget.

DEL20151104_42 : Ratios d'avancement de grade du nouveau cadre d'emplois des puéricultrices de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

7 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Fixe les ratios d'avancement de grade à compter de 2015 tels que définis dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : Précise que si l'application de ce taux conduit à calculer un nombre de postes de promotion au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

DEL20151104_43 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

25 voix pour

13 voix contre : Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Leila GUERFI, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Salamatou TRAORE

15 abstention(s): Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Catherine PILON, Gilles ROBEL, Claude REZNIK, Anne-Marie HEUGAS, Nabil RABHI, Muriel CASALASPRO, Halima MENHOUDJ, Rachid ZRIOUI, Mireille ALPHONSE, Véronique BOURDAIS, Claire COMPAIN, Bassirou BARRY, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'attaché
- 4 postes de rédacteur
- 10 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps complet
- 2 postes d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe
- 21 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (87% du temps de travail)
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (18 heures hebdomadaires)
- 3 postes de gardien de police municipale
- 2 postes de brigadier

Article 2 : de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 4 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 2 postes d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe
- 1 poste de chirurgien dentiste à temps non complet (11 heures hebdomadaires)
- 3 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet (18 heures hebdomadaires)
- 45 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Article 3 : précise que le poste d'attaché faisant fonction d'attaché de presse à la direction de la Communication, et le poste d'ingénieur en chef de classe normale faisant fonction de directeur des Bâtiments seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3 / 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 4 : précise que le poste de chirurgien dentiste à temps complet sera pourvu par un agent recruté dans les conditions de l'article 3-3/1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 5 : précise que les autres articles de la délibération initiale pour le poste de chirurgien dentiste restent inchangés.

DEL20151104_44 : Création d'emplois saisonniers pour le centre de vacances d'Allevard pour les séjours d'hiver 2015 et de printemps 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances d'Allevard, seront créés et rémunérés comme suit :

Pour le personnel technique :

- 1 poste lingère : du 04/01/16 au 13/03/16
- 1 poste d'aide de cuisine : du 26/12/15 au 13/03/16
- 3 postes Service / ménage : du 26/12/15 au 27/03/16
- 3 postes Service / ménage : du 26/12/15 au 13/03/16 du 18/04/16 au 01/05/16
- 1 poste Service / ménage : du 04/01/16 au 13/03/16
- 1 factotum : du 01/12/15 au 03/04/16

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice majoré 321).
A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), le personnel technique et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 76,99 € brut pour les premiers et 87,76€ brut pour les second, auquel s'ajouteront les 10% de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiment occupé. La rémunération se fera sur la même base.

Pour le personnel pédagogique :

Séjours Classes de Neige hiver 2016 (2 séjours de 14 jours)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans) par poste
Adjoint de direction infirmerie	2	59.19	28	3
Animateur	14	49.07	28	2
Animateur pour enfant à besoin éducatif particulier	2	49.07	28	3

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.
A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Personnel enseignant : la rémunération brute journalière est de 25.76€ (référence délibération 2004-104).

Séjour Enfance vacances hiver 2016 (12 jours – 120 enfants)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans) par poste
Assistant sanitaire	2	59.19	12	2
Adjoint direction pédagogique	2	59.19	12	4
Animateur	16	38.79	12	2

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.
A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Séjour Enfance vacances printemps 2016

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation, bilans) par poste, jours fériés)
Assistant sanitaire	1	59.19	12	2
Adjoint direction pédagogique	1	59.19	12	4
Animateur	8	38.79	12	2

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.
A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20151104_45 : Vœu relatif à la réussite de la transition énergétique

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

4 voix contre : Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Emet le vœu suivant :

L'année 2014 a été la plus chaude depuis 1880 et les émissions de CO2 ont battu un nouveau record. Pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C en 2100, il y a urgence à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dues à l'utilisation des énergies carbonées (gaz, charbon, pétrole...).

C'est dans ce cadre que la France s'apprête à accueillir la 21e conférence internationale sur le climat (COP21) à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Dans ce contexte, Montreuil se félicite d'accueillir les 4, 5 et 6 décembre « le sommet citoyen pour le climat ». Il permettra à quelques kilomètres de la Cop 21 de faire entendre la voix et les aspirations des peuples. Au travers d'un Climat Forum, d'un village Mondial des Alternatives et d'un marché paysan, il présentera des solutions collectives et locales, il proposera des débats, favorisera la coopération et l'échange et donnera à voir des alternatives pour réduire notre empreinte environnementale et transformer notre modèle de société.

Forte de son histoire sociale, consciente de sa responsabilité particulière, attachée à l'amélioration de la condition et du cadre de vie de ses habitant-e-s, la ville de Montreuil est engagée à un haut niveau dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre : réhabilitation thermique de milliers de logements sociaux, école à énergie positive... Nous développons les réseaux de transport en commun sur notre territoire (arrivée du Tram T1, prolongement du métro ligne 11 à la Boissière, implantation d'une station du métro ligne 1 au Bel'Air), et nous installons des stations d'autopartage de véhicules électriques Autolib, pour proposer un transport de substitution à la voiture thermique. Nous amenons la géothermie sur la ZAC Acacia pour proposer une énergie décarbonée, accessible aux habitants et à bas prix.

Au côté des autres collectivités locales, des citoyens, des syndicats, des associations, du mouvement social et d'organisations non gouvernementales, la ville de Montreuil appelle les États à sortir de leurs égoïsmes nationaux et de l'inaction climatique ! Il en va de l'avenir de l'humanité !

Dans cette perspective, les investissements dans le secteur des énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) sont en effet incompatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Les acteurs de la finance (banque, assurance, opérateurs financiers) pourraient jouer un rôle capital pour remplir cet objectif et il est de notre devoir et de notre responsabilité, en tant que collectivité, de les y inciter.

Aujourd'hui, près de 200 collectivités et institutions se sont déjà engagées en faveur d'un désinvestissement du secteur des énergies fossiles dont notamment la ville de Paris et la Région Rhône-Alpes, où encore il y a quelques jours la ville d'Oslo [avec sa majorité municipale rouge rose verte].

Pour notre Ville, il s'agit donc de s'inscrire dans le mouvement des premières collectivités engagées dans le désinvestissement des énergies fossiles et le réinvestissement en faveur de la transition énergétique et d'y trouver un levier supplémentaire favorable au financement notamment de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial 2014 – 2019.

En conséquence, le conseil municipal de Montreuil invite chacun de ses partenaires (banques, assurances et opérateurs financiers ...) à soutenir des stratégies d'investissement bas carbone ;

En conséquence, la ville de Montreuil vise dans l'élaboration du cahier des charges de ses marchés publics la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prise en compte systématique des considérations environnementales et sociales pour le développement d'une politique d'achat performante et responsable ;

Le Conseil Municipal de Montreuil encouragera toutes les initiatives locales qui iront vers la diminution des énergies fossiles, notamment à l'occasion des prochaines « Journées mondiales de désinvestissement de l'énergie fossile ».

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 30 juillet au 21 octobre 2015.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

DEC2015_539	Création d'une régie de recettes "action culturelle"	07/09/15
DEC2015_540	Clôture de la régie de recettes au service Centre Local d'Information et de Coordination pour encaisser le produit des activités et ateliers organisés en direction des personnes âgées	30/07/15
DEC2015_541	Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 150 € à un agent de la ville de Montreuil	18/09/15
DEC2015_542	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 scooter de marque SAMPO repris par la société GENERATION FUTURE à titre gratuit pour pièces et destruction.	10/09/15
DEC2015_543	Attribution à la société MICHEL FERRAZ du marché "réalisation de travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de Montreuil" pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 400 000 € HT et une durée d'un an	29/09/15
DEC2015_544	Attribution à la société SAGELEC du marché "fourniture, livraison et pose de sanisettes pour les besoins de la ville de Montreuil" pour un montant maximum de 200 000€ HT et une durée de 3 ans.	30/09/15
DEC2015_545	Attribution à la société POSE du marché "réalisation d'une aire de jeux pour la plaine Jules Verne à MONTREUIL" pour un montant maximum de 41 571 € HT et une durée de 5 mois.	29/09/15
DEC2015_546	Déclaration d'infructuosité du marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de bornes, bordures et pavés béton pour les besoins de la ville de Montreuil	30/09/15
DEC2015_547	Acceptation de l'avenant n°1 du marché N°15036 "Traitement préventif et curatif des graffitis et des affiches sauvages sur le territoire de Montreuil" attribué à la société TV NET, modifiant l'article 1.4.2 du CCAP "Durée du Marché".	01/10/15
DEC2015_548	Délivrance de concession funéraire en date du 26 août 2015 - Concession n° 75683	26/08/15
DEC2015_549	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 mars 2016 - Concession n° 75684	28/08/15
DEC2015_550	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 août 2015 - Concession n° 75685	28/08/15
DEC2015_551	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 mai 2012 - Concession n° 75686	28/08/15
DEC2015_552	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 janvier 2013 - Concession n° 75687	08/09/15
DEC2015_553	Délivrance de concession funéraire en date du 8 septembre 2015 - Concession n° 75688	08/09/15
DEC2015_554	Délivrance de concession funéraire en date du 1er septembre 2015 - Concession n° 75689	01/09/15
DEC2015_555	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 février 2015 - Concession n° 75690	01/09/15

DEC2015_556	Délivrance de concession funéraire en date du 2 septembre 2015 - Concession n° 75691	02/09/15
DEC2015_557	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 octobre 2014 - Concession n° 75692	04/09/15
DEC2015_558	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 août 2015 - Concession n° 75693	05/09/15
DEC2015_559	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 septembre 2015 - Concession n° 75694	07/09/15
DEC2015_560	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 mai 2015 - Concession n° 75695	08/09/15
DEC2015_561	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 mars 2013 - Concession n° 75696	09/09/15
DEC2015_562	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 septembre 2016 - Concession n° 75697	10/09/15
DEC2015_563	Délivrance de concession funéraire en date du 10 septembre 2015 - Concession n° 75698	10/09/15
DEC2015_564	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mars 2012 - Concession n° 75699	10/09/15
DEC2015_565	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 septembre 2010 - Concession n° 75700	10/09/15
DEC2015_566	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 janvier 2011 - Concession n° 75701	10/09/15
DEC2015_567	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mai 1998 - Concession n° 75702	11/09/15
DEC2015_568	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 juin 2020 - Concession n° 75703	14/09/15
DEC2015_569	Délivrance de concession funéraire en date du 15 septembre 2015 - Concession n° 75704	15/09/15
DEC2015_570	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 août 2014 - Concession n° 75705	15/09/15
DEC2015_571	Délivrance de concession funéraire en date du 16 septembre 2015 - Concession n° 75706	16/09/15
DEC2015_572	Acceptation de l'avenant n°2 du marché "maîtrise d'œuvre portant sur le futur groupe scolaire élémentaire Voltaire/ex-Paul Eluard, en vue de la mise à niveau de l'école élémentaire Voltaire et de la création d'une nouvelle école élémentaire, rendues possibles par la réutilisation de l'ex-collège Paul Eluard" attribué à la SARL Philippe PUMAIN, pour un montant de 63 705,58 € H.T. soit une augmentation du montant de 8,75%	21/09/15
DEC2015_573	Ester en justice et se pourvoir devant la cour administrative d'appel dans l'affaire M. Mohamed MAMMERI dossier 15VE02517 et désignation du cabinet CLAISSE afin de défendre la Ville dans cette affaire.	30/09/15
DEC2015_574	Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 150 € à un agent de la ville de Montreuil	06/10/15
DEC2015_575	Indemnisation du sinistre 2015-21 - GESLIN	13/10/15
DEC2015_576	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 4 véhicules repris par le garage MERIWANY pour la somme de 3890 €.	01/10/15
DEC2015_577	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 Tracteur de marque HAKO repris par le service jardin et nature à titre gratuit pour pièces et destruction.	02/10/15
DEC2015_578	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 juin 2014 - Concession n° 75707	17/09/15

DEC2015_579	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 juin 2013 - Concession n° 75708	18/09/15
DEC2015_580	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 juillet 2015 - Concession n° 75709	23/09/15
DEC2015_581	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2014 - Concession n° 75710	23/09/15
DEC2015_582	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 janvier 2014 - Concession n° 75711	23/09/15
DEC2015_583	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 août 2013 - Concession n° 75712	23/09/15
DEC2015_584	Délivrance de concession funéraire en date du 24 septembre 2015 - Concession n° 75713	24/09/15
DEC2015_585	Délivrance de concession funéraire en date du 25 septembre 2015 - Concession n° 75714	25/09/15
DEC2015_586	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 mai 2015 - Concession n° 75715	29/09/15
DEC2015_587	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 juin 2015 - Concession n° 75716	29/09/15
DEC2015_588	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 mars 2014 - Concession n° 75717	29/09/15
DEC2015_589	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 septembre 2015 - Concession n° 75718	01/10/15
DEC2015_590	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 octobre 2012 - Concession n° 75719	02/10/15
DEC2015_591	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 septembre 2014 - Concession n° 75720	02/10/15
DEC2015_592	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 avril 2013 - Concession n° 75721	02/10/15
DEC2015_593	Délivrance de concession funéraire en date du 3 octobre 2015 - Concession n° 75722	03/10/15
DEC2015_594	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 octobre 2012 - Concession n° 75723	03/10/15
DEC2015_595	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 juin 2012 - Concession n° 75724	03/10/15
DEC2015_596	Délivrance de concession funéraire en date du 6 octobre 2015 - Concession n° 75725	06/10/15
DEC2015_597	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 juillet 2012 - Concession n° 75726	05/10/15
DEC2015_598	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 mars 2012 - Concession n° 75727	05/10/15
DEC2015_599	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 septembre 2012 - Concession n° 75728	06/10/15
DEC2015_600	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 septembre 2015 - Concession n° 75729	07/10/15
DEC2015_601	Déclaration sans suite de l'appel d'offres relatif à l'accompagnement de la Direction de la communication pour la stratégie, la conception d'actions de communication, l'organisation et l'animation d'événements publics pour la ville de Montreuil.	08/10/15
DEC2015_602	Acceptation de l'avenant n°2 du marché "réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de quartier Bel Air" relatif au lot 1 attribué à la société EIFFAGE, ayant pour objet la prolongation du marché jusqu'au 23 octobre 2015	19/10/15

DEC2015_603 Acceptation de l'avenant n°1 du marché "fourniture de sacs poubelles à usage divers pour les besoin de la ville de Montreuil" attribué à la société JET'SAC SAS, ayant pour objet de substituer un bordereaux des prix complété suite au plan Vigipirate (Substitution de sacs noirs en sacs translucides) 21/10/15

DEC2015_604 Attribution du marché "réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics de la rue Anatole France"
Lot 1 Voirie et Réseaux Divers (VRD) attribué à la société EFFAGE Paris Nord-Est pour un montant total de 748.587,50 € H.T. et une durée de 9 mois.
Lot 2 éclairage public attribué à la société CITEOS, pour un montant total de 34.331,30 € H.T. et une durée de 9 mois. 20/10/15
Lot 3 plantation attribué à la société MARCEL VILETTE, pour un montant total de 55.920,50 € H.T. et une durée de 35 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 0h40,

Fait à Montreuil, le 10 novembre 2015

Pour le Maire, par délégation

Le Directeur de l'administration générale,

Pascal TOUHARI

